

PAR COURRIEL

Québec, le 14 octobre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 septembre 2025, le député de Rosemont inscrivait au feuilleton une question demandant si « le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) peut s'engager à travailler, dans les plus brefs délais et en collaboration avec la Direction de la santé publique et le ministère de l'Éducation (MEQ), à l'élaboration d'une réglementation panquébécoise pour encadrer et standardiser la gestion des allergies alimentaires dans l'ensemble des établissements scolaires du Québec ».

Les préoccupations soulevées par le député de Rosemont sont prises en considération dans les travaux menés par le MEQ et le MSSS.

Il existe un comité de travail interministériel sur la gestion des allergies alimentaires qui regroupe des professionnels du Sous-ministériat de la prévention et santé publique (SMPSP) du MSSS ainsi que de la Direction générale des services de soutien aux élèves du MEQ. Ce comité, coordonné par le MEQ, a pour mandat :

1. De déployer un guide synthèse des bonnes pratiques pour la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire, basé sur le [Guide de bonnes pratiques pour la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire primaire à Montréal](#), publié par la Direction régionale de santé publique (DSPu) de Montréal ;
2. De déterminer les encadrements requis (législatif, réglementaire, directifs, etc.) pour garantir un environnement sécuritaire aux élèves allergiques.

... 2

Par ailleurs, le *Programme de formation sur l'intervention auprès des personnes victimes d'une réaction allergique sévère de type anaphylactique*, destiné aux services préhospitaliers d'urgence, a été mis à jour par Santé Québec au printemps 2025. Le MSSS procède actuellement à une analyse de cette formation afin d'évaluer l'adaptation possible au milieu scolaire.

En parallèle, il convient de souligner la publication, à l'été 2025, du [Cadre de référence sur les activités de soins en milieu scolaire](#) par le MEQ, auquel le MSSS a collaboré. Ce document vise à établir la liste des soins pouvant être prodigués par le personnel scolaire, conformément au cadre légal et réglementaire, ainsi qu'au Code des professions. Il traite notamment de l'administration de médicaments en situation d'urgence, comme l'épinéphrine (ex. : EpiPen^{MD}). Le cadre précise également les aspects législatifs, les recommandations, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs concernés (ex. : parent, directions d'école, professionnels habilités, etc.) en lien avec l'utilisation d'un dispositif auto-injecteur d'épinéphrine.

En conclusion, l'ensemble de ces actions témoigne d'un engagement concerté entre le MEQ et le MSSS pour assurer la sécurité des élèves allergiques en milieu scolaire, à travers l'élaboration de cadres cohérents, de formations adaptées et de ressources concrètes à l'intention des milieux concernés.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CD', is positioned above the name Christian Dubé.

Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-03298